

TARIF DES PRESTATIONS

GESTION LOCATIVE

Mis à jour le 1^{er} janvier 2024

Tarification de la rédaction et la négociation des baux

	Preneur	Bailleur
Négociation	/	
Visite(s), constitution de dossier		1 mois de loyer hors charges TTC
Rédaction du bail	Partage avec le bailleur dans la limite d'un total des honoraires (de rédaction et de visite) plafonné légalement (*) : Zone très tendue = 12€/m ² Zone tendue (Lille et Métropole) = 10€/m ² Zone non tendue = 8€/m ²	+ Honoraires de rédaction (partagés avec le preneur dans la limite du plafonnement légal pour le preneur) : 1/2 mois de loyer hors charges HT + 1/8 mois de loyer hors charges HT si garant/caution + Émoluments de formalités
État des lieux d'entrée (par huissier)	Partagé entre le bailleur et le preneur, dans la limite du plafond légal (*)	
État des lieux de sortie (par huissier)	/	A la seule charge du bailleur

(*) Loi ALUR et Décret 2014-890 du 10/08/2014 - Les plafonds sont accessibles sur le site service-public.fr

Tarification des états des lieux par huissier

Plafond au m², imposé par la Loi ALUR lorsque l'état des lieux est réalisé par un mandataire (toutes zones : 3€/m²)

Logements	Tarifs TTC
Studio, T1 et T1 Bis	110€
T2	130€
T3	150€
T4 et T5	200€
Maison	250€
Bureaux et surfaces commerciales	
< 100m ²	200€
De 100m ² à 300m ²	250€
> 300m ²	A déterminer suivant la surface du bien

Tarification Gestion Locative du propriétaire/bailleur

Mandat de gestion locative	Tarifs TTC (mensuels sur tous les encaissements)
Pour l'habitation	7,20%
Assurances loyers impayés et frais de procédure LSN (facultatif)	2,65%
Assurance détérioration immobilière (facultatif)	0,30%
Bureaux et surfaces commerciales	11,00%
Assurances loyers impayés et frais de procédure LSN (facultatif)	4,40%
Assurance détérioration immobilière (facultatif)	0,30%